

IRADETT 50**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31-12-2011****RAPPORT GENERAL****DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****-----
Exercice clos le 31 décembre 2011**

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) l'examen des états financiers, ci joints, du « FCP IRADETT 50 » pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, comprenant, outre les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 987 186, Dinars, un état de résultat soldé par un bénéfice de 15 047, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de 209 543, Dinars
- 2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par le Conseil d'Administration de votre gestionnaire notre responsabilité consiste, en application de l'article 20 de la loi 2001-83, sus visée, à exprimer une opinion sur les états financiers de votre fonds sur la base de notre audit.

Nous avons examiné les états financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Notre examen a comporté, en effet, des diligences pour :

- * collecter et examiner les éléments probants justifiant les données reflétées par les états financiers ;
- * évaluer la fiabilité du contrôle interne et des systèmes d'établissement des états financiers ;
- * vérifier le caractère approprié et raisonnable des méthodes comptables appliquées et, également, des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des états financiers et, pour évaluer le risque que les Etats financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les Etats Financiers :

Nous estimons que les éléments probants recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants pour fonder notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, sont réguliers et sincères et présentent fidèlement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière et le résultat des opérations de « FCP IRADETT 50 » au 31 décembre 2011, conformément aux normes et conventions comptables de base et à l'article 27 du code des OPC.

Nous devons par ailleurs vous informer que :

- * les états financiers, qui font état d'actifs dont la composition et l'existence sont confirmées par votre dépositaire :
 - ✓ découlent, d'une part, de livres comptables réguliers et à jour et sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement aux PCGA et, particulièrement à la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM ; comparées aux exercices précédents, ces méthodes ont enregistré un changement de méthode de présentation, sans incidence sur la valeur liquidative et les sommes distribuables de l'exercice, ayant concerné la présentation :
 - du report bénéficiaire, logé précédemment dans la rubrique « Capital », est présenté au 31 décembre 2011 dans la rubrique « Sommes distribuables des exercices antérieurs » au lieu de la rubrique « Capital » ;

I - Opinion sur les Etats Financiers (Suite) :

- des BTA, logés précédemment dans la rubrique «Autres valeurs », sont présentés au 31 décembre 2011 au niveau du poste « Obligations et valeurs assimilées » et d'autre part, d'une comptabilité tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des enregistrements calculés et des données restituées au niveau de la balance générale ;
- ✓ sont établis selon des méthodes satisfaisant généralement à l'article 27 du code des OPC et, aux PCGA sauf en matière de valorisation des BTA ; lesquels ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire ;
- ✓ comprennent des notes aux états financiers ne renseignant pas sur les ratios de gestion des placements et sur les mouvements du portefeuille.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos, le 31 décembre 2011.

Aussi, devons nous vous informer que le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières et en BTA, étant en deçà du seuil réglementaire de 80% des actifs nets ; ils représentent au bilan 58.48%, des actifs nets, contre des emplois en liquidité et quasi liquidité de 38.99% des actifs nets au lieu de 20%.

Tunis, le 23 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes

Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 31/12/2011
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	577 311	794 526
Actions, valeurs assimilées et droits		
a- rattachés	311 141	471 750
b- Obligations et valeurs assimilées	266 170	322 776
AC2- Placements monétaires et disponibilités	384 894	371 692
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	384 894	371 692
AC3- Créances d'exploitation	24 982	31 805
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	987 186	1 198 023
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	3 403	4 696
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	3 403	4 696
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	967 742	1 177 220
CP2- Sommes distribuables	16 041	16 107
Sommes distribuables des exercices		
a- antérieurs	994	748
b- Sommes distribuables de l'exercice	15 047	15 359
ACTIF NET	983 784	1 193 327
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	987 186	1 198 023

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2011
(Exprimé en dinars)**

		<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>
PR1	Revenus de portefeuille-titres	23 729	25 662
	a- Dividendes	8 317	7 102
	b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	9 892	13 040
	c- Revenus des autres valeurs	5 520	5 520
PR 2-	Revenus des placements monétaires	13 956	18 992
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		37 685	44 654
CH 1-	Charges de gestion des placements	19 319	25 318
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 366	19 336
PR 3-	Autres produits		
CH 2-	Autres charges	1 116	1 493
RESULTAT D EXPLOITATION		17 250	17 843
PR 5-	Régularisations du résultat d'exploitation	-2 203	-2 485
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		15 047	15 359
PR 4-	Régularisation du résultat d'exploitation		
	(annulation)	2 203	2 485
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur		
	- titres	19 877	-80 865
	_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-19 865	132 524
	_ Frais de négociation	-1 769	-4 935
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		15 493	64 567

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2011
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	17 250	17 843
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 877	-80 865
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-19 865	132 524
d- Frais de négociation de titres	-1 769	-4 935
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-14 961	-13 539
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	2 645 547	8 219 649
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	157 880	157 242
_ Régularisation des sommes distribuables	24 321	69 845
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-2 848 175	-7 774 410
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-162 972	-183 581
_ Régularisation des sommes distribuables	-26 676	-72 058
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-209 543	467 715
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	1 193 327	725 612
b- en fin d'exercice	983 784	1 193 327
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	93 508	58 886
b- en fin d'exercice	77 413	93 508
VALEUR LIQUIDATIVE	12,708	12,762

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2011

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Au cours de l'exercice 2011 , il y a eu un changement de méthode de présentation des Comptes touchant les rubriques suivantes:

- la présentation des BTA au niveau de la rubrique Obligations et Valeurs assimilées au lieu du poste autres valeurs
- la répartition des sommes distribuables

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

AC1-Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 577 311 D contre 794 526 D au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

AC2-Note sur les Placements monétaires et disponibilités

	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Disponibilités	384 894	371 692

PR1-Note sur les revenus du portefeuille titres

	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes	8 317	7 102
Revenus des obligation	9 892	13 040
Revenus des autres valeurs	5 520	5 520
TOTAL	23 729	25 662

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires

	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Revenu des Placements monétaires	13 956	18 992
TOTAL	13 956	18 992

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2010</u>	
Montant	1 177 220
Nombre de parts	93 508
Nombre de porteurs de parts	2

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	2 645 547
Nombre de parts émises	210 139
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	2 848 175
Nombre de parts rachetées	226 234
Nombre de porteurs de parts sortants	0

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-19 865
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	19 877
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-5 092
Frais de négociation	-1 769

<u>Capital au 31/12/2011</u>	
Montant	967 742
Nombre de parts	77 413
Nombre de porteurs de parts	2

CP2- Sommes distribuables	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	15 047	15 359
Sommes distribuables des exercices antérieurs	994	748
TOTAL	16 041	16 107

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	37 685	44 654
Charges de gestion des placements	19 319	25 318
Revenu net des placements	18 366	19 336
Autres charges	1 116	1 493
Résultat d'exploitation	17 250	17 843
Régularisation du résultat d'exploitation	-2 203	-2 485
Sommes distribuables de la période	15 047	15 359
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	2 203	2 485
Frais de négociation	-1 769	-4 935
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	19 877	-80 865
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-19 865	132 524
Résultat net de la période	15 493	64 567
Nombre de parts	77 413	93 508
Résultat par part	0,200	0,690

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	18 031	23 630
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien		
Les honoraires de l'ATB	1 288	1 688
TOTAL	19 319	25 318

FCP IRADETT 50
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/12/2011

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2011	% ACTIF	% K emetteur
VALEURS MOBILIERES					
ASSAD	5 244	53 952	55 576	5,63%	0,05%
ATB	853	6 137	5 041	0,51%	0,00%
BT	2 000	22 210	21 414	2,17%	0,00%
BTE	650	19 502	19 389	1,96%	0,07%
Ciments de Bizerte	6 200	51 693	49 104	4,97%	0,01%
ENNAKL	3 000	49 688	28 764	2,91%	0,01%
Monoprix	500	13 450	14 158	1,43%	0,00%
SFBT	590	6 563	7 676	0,78%	0,00%
TELNET	400	2 320	3 506	0,36%	0,00%
TPR	2 000	10 759	11 902	1,21%	0,00%
UIB	5 000	99 809	94 610	9,58%	0,03%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
<i>EMPRUNT D'ETAT</i>					
BTA 7,5% 14 avril 2014	70	71 222	74 237	7,52%	
BTA 8,25% 9 juillet 2014	20	20 658	21 298	2,16%	
<i>EMPRUNT DE SOCIETES</i>					
AIL 2008 6.5%	500	20 000	20 264	2,05%	0,50%
ATL 2008/1 6.5%	500	20 000	20 614	2,09%	0,17%
ATL 2010/1	500	40 000	40 623	4,12%	0,07%
CIL 2008/1 6.5%	500	20 000	20 355	2,06%	0,33%
AMEN BANK SUB 2008	500	42 500	43 963	4,45%	0,13%
T LEASING 2008/1 6.5%	300	12 000	12 315	1,25%	0,20%
UNIFACTOR 2008 6.5%	300	12 000	12 500	1,27%	0,30%
TOTAL	29 627	594 462	577 311	58,48%	